

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE du DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

l'Exploitation de deux clubs de plage et/ou d'une structure d'initiation à la natation pour la plage du NAU pendant la saison estivale – Plage du NAU

Avis d'Appel Public à la Concurrence

Nom et coordonnées de l'autorité gestionnaire du domaine

Ville de Le Pouliguen
17 rue Jules Benoit - 44 410 Le Pouliguen
Tél. 02 40 15 08 08
Adresse de messagerie : marchespublics@mairie-lepouliguen.fr
Site de la ville : www.lepouliguen.fr

Pour le compte de la Direction Générale des Services – M. Hervé SABAROTS
Partie administrative : Mme CREPEL Alexandra

Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'exploitation de trois espaces sur la plage du Nau, permettant l'accueil estival d'activités de type clubs de plage / école de natation qui font l'objet de 3 lots séparés

Cette consultation donnera lieu à la désignation d'un titulaire exclusif par lot sachant qu'un titulaire ne pourra être attributaire que d'un seul lot et donnera lieu à la mise en place d'une convention d'occupation temporaire octroyée et signée par le Maire reprenant les principaux termes du cahier des charges.

Mode de passation

Arrêté d'occupation du domaine public communal avec mise en concurrence préalable.

Caractéristiques essentielles de la convention : Une redevance annuelle (part fixe et part variable) sera à verser à l'issue de la saison par le titulaire de la convention d'autorisation d'occupation temporaire.

Durée de la convention : L'autorisation est pour une durée 3 ans. La convention entrera en vigueur à compter de sa notification.

Il convient que vous établissiez votre candidature selon les pièces demandées dans la lettre de consultation.

Critères d'évaluation des projets :

N°	Critère et sous-critères	Pondération en %
1	Conformité de l'offre avec l'affectation du domaine La qualité d'accueil du public sur le site, la qualité des infrastructures et la facilité d'inscription aux activités (25 points) La qualité des animations proposées (fréquences, contenu, motivation de l'intérêt général) et la qualité du partenariat proposé à la commune (25 points) Les références des candidats à travers notamment l'expérience du personnel dédié à la mission, y compris le cas échéant du prestataire qu'il s'adjoint (10 points) Prise en compte de l'environnement, notamment au regard de la gestion des déchets (10 points)	70
2	Redevance annuelle business plan incluant de manière réaliste le chiffre d'affaires consolidé net, la grille tarifaire proposée aux usagers et la prévision de la redevance annuelle : ce critère sera évalué en fonction de l'équilibre trouvé entre la grille tarifaire et la redevance prévue. (30 points)	30

Retrait du dossier et renseignements :

Le dossier de consultation peut être retiré auprès de la :
Ville de Le Pouliguen
Service de la Commande Publique
17 rue Jules Benoit
44 410 Le Pouliguen
Tél. 02 40 15 08 08
Adresse de messagerie : marchespublics@mairie-lepouliguen.fr

Candidatures : Les modalités de constitution et de remise des dossiers de candidature sont précisées dans le règlement de consultation.

- Date limite de réception des candidatures : **05 février 2024 à 12 H 00.**
- Date de mise en ligne sur le site internet de la ville : **19 janvier 2024**